

Date de dépôt : 1^{er} octobre 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Stéphane Florey : Réfugiés syriens : Genève est-il prêt à les accueillir ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 septembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La population civile syrienne subit les conséquences d'une guerre abominable qui oppose les partisans du régime de Bachar el-Assad à divers opposants laïcs ou islamiques. Depuis le début du conflit il y a trois ans, le nombre de personnes tuées s'établirait entre 110 000 et 235 000, suivant les sources. Le conflit laisse derrière lui un nombre particulièrement élevé de réfugiés.

Pour ces raisons, le Conseil fédéral a décidé d'accueillir un contingent de 500 réfugiés en Suisse, qui se sont déjà vu accorder le statut de réfugié par le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR). Sur ces 500 réfugiés, le canton de Genève aurait à accueillir une vingtaine de personnes.

Cet élan de solidarité vient toutefois se heurter à la réalité du marché du logement genevois et à la hausse sensible des demandes d'asile déposées en Suisse. Comme pour les habitants, les logements à disposition se font rares et il devient difficile de trouver des solutions d'hébergement pour les requérants d'asile et les réfugiés. Dans sa réponse à une interpellation¹, le Conseil d'Etat rappelait « l'érosion continue du parc d'hébergement du dispositif asile de l'Hospice général ».

¹ IUE 1198-A

D'aucuns craignent que ces personnes particulièrement vulnérables fuyant le conflit syrien soient logées dans des abris PC, aux côtés d'individus s'adonnant au trafic de drogue et à la commission d'infractions.

Mes questions sont les suivantes :

- Dans quel type d'hébergement (appartement, abri PC, autre structure...) les réfugiés syriens seront-ils logés à Genève ?*
- S'agissant d'appartements, quel est le nombre qui sera nécessaire et qui les mettra à disposition ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans le cadre du projet pilote visant à accueillir 500 réfugiés lancé par la Confédération, le canton de Genève accueillera sur trois ans quatre groupes d'environ vingt réfugiés, extrêmement vulnérables, provenant de Syrie ou d'un pays limitrophe.

Préalablement reconnues réfugiées par le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR), ces personnes obtiendront un permis B dès leur arrivée en Suisse. Elles seront déduites du nombre global des requérants d'asile usuellement attribués au canton de Genève selon la clé de répartition fédérale (5,6%).

Pour les recevoir, l'Hospice général négocie actuellement avec la Ville de Genève la location d'une maison propice à l'accueil adapté d'une population particulièrement touchée par les affres de la guerre. Il s'agira ensuite de mettre en œuvre un programme spécifique d'intégration, dont le placement dans un logement constitue un des éléments. L'Hospice général déploiera ledit programme, en lien étroit avec la Confédération et les différents acteurs du domaine de l'asile et de l'intégration à Genève.

En l'absence d'informations de la part de l'Office fédéral des migrations sur la composition de ces groupes de réfugiés, il n'est pour l'heure pas possible d'indiquer le nombre d'appartements nécessaires au logement de ces personnes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP